

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **36 (1891)**

Heft 7

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

projet de corps d'armée et doute de son acceptation. — A temps, nouvelle. — Sport militaire, chevaux et vélocipèdes. — Marches de résistance à pied. — *Le Culte du devoir* dans l'armée et la *Consigne*, belles planches allégoriques. — Répartition de l'armée italienne au 1^{er} juin. — Fêtes du statut à Milan. — L'explosion de la poudrière de Vigna Pia. — Les officiers de 2^e et 3^e lignes. — Roman d'un officier (suite). — Nouvelles maritimes. — Nouvelles d'Allemagne. — Vieille histoire. — La cocarde-ventilateur. — Le général Cialdini (avec portrait). — Le képi. — Les bersagliers dans les batailles à venir. — Les médaillés de 1848. — Portraits divers. — *Supplément*: Quatrième livraison de l'histoire des bersagliers, avec nombreux portraits d'officiers et illustrations diverses.

Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse, du 23 décembre 1890, avec commentaires par le colonel J. Feiss, chef d'arme de l'infanterie. — Traduit par le major d'état-major Audéoud, instructeur de 1^{re} classe d'infanterie. Zurich. Orell, Fussli 1891.

M. le colonel Feiss a publié en allemand un commentaire explicatif du nouveau règlement, afin, dit-il lui-même, « de coopérer pour sa part au travail qui incombe dorénavant à tous les officiers de l'infanterie ». Ces commentaires exposent les raisons qui ont amené les modifications les plus importantes et facilitent ainsi la compréhension du règlement dans son esprit et sa lettre.

M. le major Audéoud a mis ce commentaire en français; c'est une brochure cartonnée de cent cinquante pages que doit lire tout officier d'infanterie.

OUVRAGES REÇUS :

Eléments de photogrammétrie. Application élémentaire de la photographie à l'architecture, à la topographie, aux observations scientifiques et aux opérations militaires, par le commandant V. Legros. 1 vol. in-8, de 272 p. avec figures. Paris 1892. Société d'éditions scientifiques.

Die Completirung unserer Dragonerschwadronen und Guidencompagnien durch das System des Dreit mannsperde zum Vortheile der Armee und der handwirthschaft von F. S. Auf Beschluss des Centralschweizer. Cavallerie-Verein veröffentlicht. 1 brochure in-8° de 22 p. Berne 1891. K. J. Wyss, éditeur.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a décidé, en modification de son arrêté du 7 février 1890, que *tous* les officiers du landsturm ont le droit d'acheter

le revolver d'ordonnance du calibre de 7.5 mm. au prix réduit de 27 francs.

Vaud. M. le capitaine Pernet, à Lausanne, a été nommé adjudant du bataillon d'élite n° 3, pour remplacer M. Decollogny, promu major, et M. le 1^{er} lieutenant Camille Decoppet, à Lausanne, adjudant du bataillon d'élite n° 5, pour remplacer M. Chuard, promu major.

France. Dans sa séance de samedi 5 juillet, la Chambre, après déclaration d'urgence, a adopté successivement les deux projets de loi relatifs, l'un à la création d'un régiment subdivisionnaire, l'autre à l'organisation d'un 4^e bataillon dans les 18 régiments régionaux. Ce dernier projet, ayant été déjà voté par le Sénat, devient définitif et pourra être promulgué immédiatement. Le premier, au contraire, devra être soumis à la sanction sénatoriale.

Ensuite de la disposition insérée par la Commission de l'armée dans ses deux rapports, les officiers des nouvelles unités devront autant que possible être pris dans l'infanterie de marine; ce qui entraîne la fusion complète des troupes coloniales avec l'armée de terre.

— On écrit du Havre : la Société des forges et chantiers de cette ville vient d'expérimenter, dans son chantier de Graville et en présence d'un grand nombre d'officiers français et étrangers, une torpille dirigeable construite par un Américain, M. Sims, avec la collaboration de M. Edison pour la partie électrique.

Cette torpille comporte un long fuseau creux en cuivre de 9 mètres de long, réuni par des tirants en acier à un flotteur de surface rempli de matière obturante. Le fuseau, très effilé, porte à l'arrière une hélice; à environ un mètre en avant de cette hélice est un gouvernail vertical, placé entre la partie supérieure de la torpille et le flotteur.

La torpille est divisée en quatre compartiments : le premier renferme la charge d'explosif, le second est vide, le troisième contient un câble électrique enroulé sur un tambour et qui actionne les moteurs Edison de l'hélice et du gouvernail. Enfin, le quatrième contient le moteur et le gouvernail.

Le câble a à peine un centimètre de diamètre et contient deux fils : l'un pour le moteur de l'hélice, l'autre pour celui du gouvernail. Ce câble est en communication avec un dynamo qui se trouve à terre et qui, dans la pratique, serait placé près de l'observatoire d'où l'opérateur dirige la torpille. Celle-ci porte de jour deux viseurs, et de nuit deux fanaux qui servent à contrôler ses mouvements.

L'expérience, ainsi que nous le disions tout à l'heure, a eu lieu aux chantiers que la Société des Forges et Chantiers possède à Graville. La torpille est mise à l'eau; elle porte à la poupe un petit drapeau français. On lance le courant et elle part avec une grande vitesse. Tout d'un coup, elle s'arrête brusquement, mais, quelques instants après, elle repart, et traçant son sillon dans l'entrée de la Seine, couverte par les embruns, elle file à 800 mètres. On la suit parfaitement, à la traînée argentée que dominent les trois couleurs

françaises. Le flotteur émerge à peine, tangué légèrement, laissant voir par moments une ligne sombre, bien tranchée au milieu des flots.

A 800 mètres, la torpille vire de bord, fait route parallèlement à la terre, vire de nouveau et s'arrête, à bout de câble, à quelques centaines de mètres de son point de départ. L'expérience, qui a duré deux ou trois minutes à peine, est saluée par les acclamations de l'assistance.

Le câble n'avait que 2,200 mètres environ, et, comme la torpille file 20 nœuds, soit 37 kilomètres à l'heure, elle ne pouvait marcher que pendant un laps de temps très court. L'inventeur dit que d'autres modèles franchissent aisément cinq ou six milles ; mais on doit se demander si l'opérateur les suivrait à cette distance.

Quoi qu'il en soit, l'engin est très intéressant et peut évidemment rendre de grands services dans la défense de certaines passes.

Allemagne. — Voici, d'après la *Deutsche Heeres-Zeitung*, les conditions physiques exigées de toutes les personnes militaires (*militär personen*) à détacher pour le service dans l'Est africain.

Ces personnes doivent être soumises à une visite médicale, dont le résultat est consigné dans un certificat du médecin, dûment motivé.

Elles doivent être exemptes de tout vice de conformation ou infirmité pouvant les rendre impropres au service militaire soit à terre ou sur mer, et pouvoir supporter les influences morbides du climat spécial aux contrées de l'Est africain ; avoir une constitution robuste et jouir habituellement d'une santé excellente, particulièrement en ce qui concerne le cœur et les organes de la respiration ainsi que l'appareil digestif. Il y a lieu de tenir compte, à cet égard, des dispositions héréditaires.

On doit éliminer tous ceux qui auraient éprouvé, depuis peu de temps, des maladies d'estomac, la jaunisse, la dysenterie ou des accidents de syphilis constitutionnelle, ceux qui présenteraient des dispositions aux abcès, ulcères ou aux maladies de peau, ceux qui sont atteints de rhumatismes chroniques, ceux qui sont sujets aux congestions sanguines se portant vers la tête, les poumons, le cœur ou les autres organes essentiels du corps humain.

Le certificat médical doit indiquer si des maladies de cette nature se sont manifestées antérieurement dans la famille, si la personne visée a été vaccinée, etc.

Il semble, d'après cela, que bien des postulants pour le service africain doivent être refusés. (*Le Spectateur militaire*).

Autriche-Hongrie. — D'après le rapport de la commission du budget autrichien, il y aurait — fait mémorable en Autriche — un excédant de recettes de 4 millions, mais cet excédent est fictif, attendu que d'ores et déjà le ministre de la guerre de l'Empire demande 32 millions destinés à parer à des armements que l'on ne peut différer, savoir :

1. Transformation des baraquements provisoires de Galicie en casernes permanentes.

2. Acquisition de tentes portatives.

3. Construction de forteresses en Galicie.

4. Fabrication d'armes à répétition (réserve) et de poudre sans fumée.

Les baraquements de Galicie ont été construits à la hâte, dans l'hiver de 1888 ; ils sont en bois vert. La situation financière était alors fort mauvaise et ne permettait pas de faire davantage. Leur transformation s'impose aujourd'hui.

On sait que la Galicie est la base de concentration des armées autrichiennes, en cas de guerre contre la Russie ; aussi comporte-t-elle en temps de paix une garnison très nombreuse et un système très complet de places fortes.

Signalons enfin que très prochainement la cavalerie sera armée de la nouvelle carabine à répétition modèle 1890.

(Revue du cercle militaire).

Russie. — Le calibre du fusil à répétition russe, modèle 1891, est de 7^{mm}62, c'est à-dire peu différent de celui des armes nouvelles adoptées en Europe.

Le modèle de chargement est à peu près le même que celui adopté en Autriche, en Allemagne et dans d'autres pays ; mais ce sont des *paquets* de cartouches, et non des cartouches isolées, qui sont introduits dans le magasin.

— Voici les résultats sommaires des opérations du recrutement de l'armée russe en 1890.

Le nombre des jeunes gens atteints par le sort a été de	878,011
Le nombre des dispensés de service pour situation de famille, a été de	420,757
Il est resté alors comme soumis à la loi militaire	<u>457,254</u>
65,076 jeunes gens ont été exemptés pour inaptitude physique.	
84,422 ont été ajournés pour les mêmes causes.	
12,969 ont été mis en observation dans les hôpitaux.	
22,460 n'ont pas répondu à l'appel.	
259,268 ont été appelés à faire partie de l'armée permanente.	

Le service dans l'armée active étant de 5 ans, il est évident que la totalité du contingent appelé n'accomplit pas cinq années de service ; il n'y aurait pas, dans ce cas, moins de 1,500,000 hommes sous les drapeaux. Le contingent comprend donc deux portions, la première servant 9 ou 10 mois, la seconde de 3 à 4 ans. Il y a tendance à réduire cette dernière, afin d'augmenter toujours le nombre des hommes instruits.

Ajoutons, à titre de renseignement, que la population de la Russie, moins la Finlande, était de 112,342,758 habitants en 1888. En cette même année, il est né 5,116,996 enfants, et la mortalité n'a été que de 3,335,518.

La plus-value de l'augmentation de la population a donc été de 1,781,478 âmes.

